

## AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

### Arrêté du 28 septembre 2015 fixant le calendrier des examens théoriques des personnels navigants professionnels pour l'année 2016

NOR : DEVA1521612A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'arrêté du 22 février 2008 relatif aux modalités d'organisation des examens théoriques des brevets, des licences, des certificats et de la qualification de vol aux instruments des personnels navigants professionnels de l'aéronautique civile,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le calendrier des examens théoriques (sur support papier) des personnels navigants professionnels pour l'année 2016 est fixé par les tableaux suivants :

NATURE DES EXAMENS	DATES D'INSCRIPTION		DATES des épreuves écrites
	Ouverture	Clôture	
Certificat de membre d'équipage de cabine (CCA)			
1 <sup>re</sup> session	Lundi 4 janvier	Mardi 12 janvier	Jeudi 25 février
2 <sup>e</sup> session	Lundi 11 avril	Mardi 19 avril	Jeudi 26 mai
3 <sup>e</sup> session	Lundi 4 juillet	Vendredi 15 juillet	Jeudi 8 septembre
4 <sup>e</sup> session	Lundi 17 octobre	Mardi 25 octobre	Jeudi 1 <sup>er</sup> décembre
« Pour la session de Nouvelle-Calédonie, les périodes d'inscription sont inchangées. Toutefois, l'attention des candidats est appelée sur le jour local des sessions qui se dérouleront respectivement les 26 février, 27 mai, 9 septembre et 2 décembre 2016. »			
Parachutiste professionnel	Jeudi 4 février	Vendredi 12 février	Mercredi 16 Mars
Photographe navigant	Lundi 4 janvier	Mardi 12 janvier	Mardi 9 février (écrit) Mercredi 10 février (oral)
L'examen parachutiste professionnel se déroulera simultanément dans les centres d'examens d'Orly et de Fort-de-France. L'examen photographe navigant se déroulera uniquement au centre des examens d'Orly.			

**Nota important :** les dates des épreuves sont données à titre indicatif, elles sont susceptibles de modifications.

1. Il est rappelé que les dossiers de candidature devront parvenir, au plus tard, le jour de la clôture des inscriptions (le cachet de la poste faisant foi pour les envois par courrier) au pôle examens :

DSAC/PN, pôle examens, bâtiments 85-86, Orly Fret n° 723, 94399 Orly Aéroports Cedex.

2. Les chèques et mandats portant redevances d'examens doivent être établis à l'ordre de « Régisseur d'avances et de recettes de la DSAC-Orly ».

3. Les candidats ne seront pas autorisés à accéder à la salle d'examen après ouverture des enveloppes scellées contenant les sujets et sont priés de vérifier leur lieu de convocation.

4. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la direction générale de l'aviation civile :

DSAC/PN, pôle examens, bâtiments 85-86, Orly Fret n° 723, 94399 Orly Aéroports Cedex  
ou sur le site Internet de la DGAC : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

## Article 2

Le calendrier des sessions :

- aptitude à la langue anglaise pour la qualification de vol aux instruments ;
- compétences linguistiques langue anglaise,

est disponible sur la page suivante :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Calendrier-des-sessions,14250>

*Nota* important :

- ce calendrier est donné à titre informatif ;
- la DGAC se réserve le droit de modifier ou d'annuler les sessions d'examens et ne pourrait être tenue responsable des conséquences liées à une utilisation erronée ou obsolète des informations figurant dans ce document ;
- avertissement : il vous appartient de vérifier la date d'examen proposée par le site d'inscription Océane. Une fois validé, votre choix ne pourra plus être modifié et la redevance d'examen ne pourra être ni remboursée, ni reportée pour une nouvelle inscription.

## Article 3

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 28 septembre 2015.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le chef du pôle examens de la direction  
de la sécurité de l'aviation civile,*  
M. CHABROUX